



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 avril 2018

DELIBERATION N° 71/04/2018 : SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VELO CARGO

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 19 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 avril 2018.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents avant donné pouvoir : 13

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE à Bernard PAILLARES, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Benoit IBRES à Françoise PIZZINI, Francis LABRUYERE à Claude VIGOUROUX, Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Pauline MUGNIER, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son engagement de diminution des gaz à effet de serre, le Grand Montauban agit depuis plusieurs années pour développer une mobilité bas carbone : augmentation des lignes de bus, promotion du covoiturage, création du service Mobeecycle, Rezopouce.

Dans son projet Territoire à énergie positive, le Grand Montauban a choisi de développer les déplacements doux et notamment les déplacements à vélo en créant des aménagements cyclables, en achetant 10 vélos électriques et un vélo biporteur mis en location au sein du service Monbeecycle. Suite à l'essai du vélo cargo, plusieurs habitants souhaitent s'équiper de ce type de vélo pour pouvoir réaliser des déplacements quotidiens (achats, école...) et ainsi limiter les déplacements quotidiens de courte durée en voiture, voire même supprimer une seconde voiture.

Pour faciliter ces changements de comportement, le Grand Montauban souhaite encourager les habitants de son territoire qui souhaitent acquérir un vélo cargo avec ou sans assistance électrique en leur attribuant une aide forfaitaire de 250 euros/ vélo cargo.

1/ Les critères d'éligibilité sont les suivants :

La subvention sera accordée

- pour les particuliers, habitants du Grand Montauban
- pour les vélos cargos neufs bi porteurs ou triporteurs
- pour les vélos cargos électriques respectant la norme NF EN 15194+A1
- pour un seul vélo cargo par foyer

2/ La composition du dossier de demande de subvention

Pour réaliser la demande de subvention le demandeur devra remettre les documents suivants :

- le formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement) ;
- la copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre ;
- une copie du certificat d'homologation pour les vélos électriques délivré par le revendeur ;
- l'attestation sur l'honneur du demandeur à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer et l'engagement pour une durée de 3 ans à ne pas revendre le vélo sous peine de restituer la subvention, à en faire usage principalement sur le territoire, et à apporter la preuve aux services du Grand Montauban, qui en feront la demande qu'il est bien en possession du vélo subventionné ;
- un Relevé d'Identité Bancaire libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

3/ L'attribution de la subvention

Chaque demande sera étudiée par le service développement durable. Un avis sera communiqué par courrier au demandeur : accord de principe ou rejet.

Lorsque le dossier de demande est complet et qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité, il sera présenté au vote des élus du Conseil Communautaire, à l'issue duquel, la subvention sera versée sur le compte bancaire par virement.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 11 avril 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter la création d'une aide spécifique « subvention pour l'acquisition d'un vélo cargo avec ou sans assistance », d'un montant de 250 € par vélo cargo, telle que définit ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter la création d'une aide spécifique « subvention pour l'acquisition d'un vélo cargo avec ou sans assistance », d'un montant de 250 € par vélo cargo, telle que définit ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

20 AVR. 2018

De sa publication le :

20 AVR. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 avril 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

